

Informations générales

Vacance de postes

Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1700187V

avis

MESRI - DGRI - SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

1 siège - Collège A2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège - Collège C

Section 35 : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »

1 siège - Collège A2

1 siège - Collège B2

Section 37 : « Économie et gestion »

1 siège - Collège A1

1 siège - Collège C

Section 38 : « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines »

1 siège - Collège A2

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

1 siège - Collège électoral A

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

1 siège - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

2 sièges - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A

3 sièges - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

2 sièges - Collège électoral B

Lors de leur prochaine session, les sections concernées du Comité national, éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues au premier

alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidature annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées, d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, **des productions scientifiques les plus récentes**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.**

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (secr-sgcn@cnsr-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 Paris) **avant le 1er décembre 2017 à 18 h 00.**

Le formulaire de déclaration de candidature pour les sections est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm

et pour les commissions interdisciplinaires :

http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm

Annexe 1

↳ *Déclaration de candidature à une section du comité national*

http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm

Annexe 2

↳ *Déclaration de candidature à une commission interdisciplinaire*

http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm